



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enfants

Question écrite n° 23706

Texte de la question

M. François Liberti attire l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées sur la prise en charge des enfants traumatisés crâniens qui représentent une proportion significative des victimes de cette pathologie. Il lui précise que les structures d'accueil IME ne sont pas compétentes et que le nombre de places adaptées en SESSAD est dérisoire. Seule, la création d'un service spécifique efficace a été réalisée à ce jour à l'hôpital national de Saint-Maurice en Ile-de-France, qui constitue un modèle reproductible. Par ailleurs des crédits avaient été réservés en 2002 pour la création de ce type de structure dans la région lyonnaise. Afin d'améliorer cette situation, il, lui demande de confier à l'inspection générale de l'aide sociale une mission pour effectuer une enquête du même type que celle réalisée pour les adultes en 1996, et de faire dégager, dès 2004, les crédits nécessaires à la création de 5 à 6 centres de ressources pour enfants traumatisés crâniens.

Données clés

Auteur : [M. François Liberti](#)

Circonscription : Hérault (7^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23706

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 août 2003, page 6440